

GYM
VALAIS
WALLIS



REGLEMENT 2024

FETE CANTONALE DES MINIS



26 mai 2024



Euseigne

I. Généralités

1. La Fête Cantonale des Minis est placée sous la responsabilité du CT de Gym Valais-Wallis et est organisée par la société, la Gentiane de Mâche.
2. La Fête Cantonale des Minis aura lieu :
Date : 26 Mai 2024
Lieu : Stade St-Georges, 1982 Euseigne
3. La Fête Cantonale des Minis est ouverte aux groupes PE et GE des sociétés membres de Gym Valais-Wallis.
4. **Offre pour les groupes :**
 - Carrousel de jeux
 - Concours de sociétés en 3 parties
 - Concours estafettes
 - Production libre
 - Production cantonale PE et GE en tenue officielle
5. **Catégories**
PE : enfants nés après le 1er janvier 2019
GE : enfants nés après le 1er janvier 2017
6. **Dérogations**
Pour tous les PE nés avant le 1er janvier 2019 et pour tous les GE nés avant le 1er janvier 2017, une demande de dérogation doit être faite lors de l'inscription au moyen du formulaire annexé. La demande sera examinée par la commission technique qui vous communiquera sa réponse.
Sans dérogation, il n'y aura pas de possibilité de concours pour ces gymnastes.
7. Pour le concours de sociétés en 3 parties, un enfant ne peut concourir que dans un seul groupe.
8. Tenue pour la production cantonale :
 - **PE** : T-shirt vert pour les enfants et gris pour les mamans
pantalon noir et pieds nus
 - **GE** : T-shirt bleu turquoise, pantalon noir et pieds nus.

II. Offre pour les groupes

1. Carrousel de jeux :
 - Hors concours
2. Concours de sociétés :
 - En 3 parties : courir – lancer - sauter
 - **Obligation de faire les trois parties de concours**
 - **Les descriptifs sont disponibles auprès des responsables PE et GE**

3. Production libre :
 - Amener la musique 10 minutes avant la production.
 - Le petit matériel est à prendre avec soi.
 - Il n'y a pas d'agrès à disposition pour les productions libres.
4. Production cantonale :
 - La répétition générale a lieu en début de journée.
 - Les monitrices doivent être présentes 30 minutes avant l'heure prévue pour la répétition générale.
 - Chaque monitrice installe sa ficelle de marquage.
 - Tenue officielle.
5. Concours estafettes :
 - Participation : une équipe par société pour les PE et une pour les GE
 - Nombre de gymnastes par équipe : 6 enfants
 - Les sociétés qui souhaitent participer à la course d'estafette doivent inscrire leurs équipes pour le 21 janvier 2024.
 - Selon le nombre d'équipes inscrites, des courses d'estafette-navette éliminatoires seront organisées après les productions libres en début d'après-midi.
 - Les finales d'estafettes avec les équipes qualifiées auront lieu avant la production cantonale
 - Participation : maximum 10 équipes qualifiées pour les PE et 10 pour les GE.
 - La composition des équipes en finale est identique à celle des courses éliminatoires. Ce sont les mêmes 6 enfants, qui représenteront leur société.
 - Lors de chaque estafette, les enfants font le parcours deux fois.
 - L'ordre d'arrivée détermine le classement final.

III. Inscriptions et finances

1. **Délai d'inscription et de paiement : 21 janvier 2024.**
Préciser le motif de paiement : société, concours
2. Les inscriptions doivent être effectuées « online », à partir du 1^e décembre 2023, sur le site <http://www.gymvalais.ch> :
suivre le lien inscription (en haut à gauche).

en cas de problème, contacter François Boand, fboand@netplus.ch
3. Finance d'inscription : Fr. 25.- par gymnaste (enfant).

Montant à verser sur le compte
BCV SION, GYM VALAIS-WALLIS, 3960 SIERRE,
IBAN N° CH19 0076 5001 0130 1560 3
4. **Gym Valais-Wallis n'envoie ni facture ni BV. La confirmation d'inscription, fichier envoyé par email aux sociétés, contient les informations nécessaires à transmettre au caissier.**
5. Faire parvenir une preuve de paiement par email ou courrier à :

Chantal Delaloye, Rue des Pommerets 8, 1908 Riddes
chdelaloye@netplus.ch - 027 306 41 16 079 397 22 57

6. Gym Valais-Wallis se réserve le droit de facturer les mutations tardives.

Vos inscriptions ne seront pas prises en compte tant que votre paiement ne nous sera pas parvenu.

IV. Prix

1. Gagnent un prix les 3 premières sociétés du concours PE et GE.
2. Gagnent un prix les 3 premières équipes de chaque finale estafette.
3. Prix souvenir pour chaque gymnaste inscrit.

V. Mesures de protection sanitaire

1. L'évolution de la situation sanitaire pourrait nécessiter la mise en place de directives spécifiques. Dans tous les cas, il faudra se conformer aux décisions de nos autorités.
2. La responsable manifestation informera par email les moniteurs de toute modification susceptible de survenir dans un court délai avant le concours.
3. Toutes les personnes présentes devront suivre les directives publiées dans le carnet de fête concernant l'organisation de la journée.

VI. Dispositions finales

1. Pour les sociétés inscrites qui ne se présentent pas le jour de la manifestation, la finance d'inscription ne leur sera pas remboursée.
2. Les sociétés qui ne respectent pas les prescriptions de concours peuvent être disqualifiées par la direction du concours.
3. Les monitrices qui ne signent pas les feuilles de note après chaque partie de concours en acceptent le contenu.
4. Tous les cas non prévus dans le présent règlement seront étudiés par le comité technique de Gym Valais-Wallis.
5. Les décisions prises sont sans appel.

Novembre 2023

Le comité technique de Gym Valais-Wallis

*Merci de votre collaboration et de votre participation !
Gym Valais-Wallis vous souhaite, ainsi qu'à vos gymnastes, plein succès pour les compétitions à venir*
